

## RÉPONSE MUNICIPALE N° 2/2023

le 8 février 2023

Réponse à l'interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) « Y a-t-il un pilote dans le bus communal ? »

10.03.02-2301-Reponse-02-Interpellation-Holzeisen-VMCV.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond ci-dessous à l'interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) intitulée « Y a-t-il un pilote dans le bus communal ? » déposée lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2022. La Municipalité répond comme suit aux questions posées par l'interpellateur.

### **Réponses de la Municipalité :**

1) *La Municipalité a validé le projet d'horaire 2023 qui entrera en vigueur le 11 décembre 2022. Mais a-t-elle formellement validé la modification de l'horaire entre le 22 août et le 10 décembre 2022 ? Dans l'affirmative, a-t-elle communiqué à ce sujet à ses habitants afin que les usagers concernés puissent en être informés ?*

**Réponse :** La modification de l'horaire entre le 22 août et le 10 décembre 2022, soit entre la fin de l'impossibilité pour le bus de circuler via le chemin des Buleses et l'entrée en vigueur de l'horaire 2023, a bien été validé par la Municipalité. Le choix de ne pas revenir à la cadence 20 minutes pour ces quelques mois a été fait afin pour ne pas imposer des changements d'horaires trop fréquents aux usagers. Par ailleurs, dans l'hypothèse du démarrage des travaux du Clos-d'Aubonne imposant une déviation de la ligne 203, le maintien de la cadence à 20 minutes est impossible. Bien que le début de ces travaux ait été retardé, il a donc été décidé de ne pas modifier l'horaire afin de garantir une stabilité de ce dernier pour les usagers. Les usagers ont été informés de ces modifications par le biais d'informations apposées directement aux arrêts concernés de la ligne 203.

2) *A notre sens la Municipalité décide et les VMCV s'exécutent. Pourquoi les VMCV ont-ils refusé la cadence à 24 minutes alors que cette possibilité de cadence est pratiquée dans de nombreuses sociétés de transports publics en Suisse ? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas insisté pour instruire son mandataire afin d'offrir un service de qualité et correspondant le plus possible aux engagements qu'elle avait pris par le passé ?*

**Réponse :** Les horaires 2023 ont été développés en coordination entre les VMCV et la Municipalité afin de répondre au mieux aux besoins de la population et sans augmenter considérablement les coûts. La cadence de 30 minutes renforcée permet d'obtenir un horaire facilement lisible et mémorisable ; les renforts mis en place permettent de répondre aux besoins des pendulaires en tenant compte des correspondances avec les CFF ainsi que des besoins scolaires. La Municipalité et les VMCV estiment que cette offre est un service de qualité qui répond aux besoins de la population.



3) La Municipalité nous ayant demandé de patienter jusqu'à l'horaire 2025, peut-elle immédiatement nous rassurer et confirmer son engagement pour une mise en œuvre des premières modifications au plus tard dès l'horaire 2025 (changement d'horaire de décembre 2024) ? Dans le cas contraire, la Municipalité peut-elle nous informer des raisons expliquant un retard par rapport à ce qui a été annoncé dans sa réponse municipale 11/2021.

**Réponse :** Des réflexions à l'échelle de tout le réseau VMCV sont en cours avec l'ensemble des communes concernées (projet « VMCV 2030 »). Les modifications qui en découleront, en termes de tracés et d'horaires, seront implémentées au fur et à mesure des décisions et des possibilités à partir de l'horaire 2025.

4) La Municipalité peut-elle immédiatement demander aux VMCV d'affiner un peu plus leur analyse afin d'adapter leurs horaires définitifs pour que les correspondances soient améliorées entre les lignes 201 et 203 dans les tranches horaires mentionnées précédemment ? Sur l'axe Crausaz – La Tour-de-Peilz, Centre – Clarens, si une amélioration n'est vraiment pas possible, serait-il envisageable de mettre le véhicule faisant la boucle une fois par heure sur la ligne 203 (les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches) à l'horaire sur l'axe La Tour-de-Peilz, Centre – Clarens, permettant ainsi aux voyageurs de rester dans le même véhicule (nous devinons à la lecture de l'horaire que le bus 203 fera chaque heure un aller-retour à vide entre notre commune et le dépôt de Clarens) ?

**Réponse :** Après la phase de consultation, les VMCV ont modifié l'offre de soirée et du dimanche de manière à diminuer le nombre de km parcourus à vide, en supprimant les retours intermédiaires au dépôt. La modification d'offre demandée n'est donc pas possible.

5) Par ailleurs, nous restons mitigés sur ce nouveau service les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches. Les bus effectueront une boucle (20min de trajet) puis semblent retourner au dépôt de Clarens. Pourquoi -t-il été décidé que les bus retournent au dépôt chaque heure ? Quid du bilan carbone ? Les aller-retours à vide seront-ils facturés à la commune par les VMCV ? Quelle charge cela représentera-t-il ? Il s'agit tout-de-même de 7.5km par aller-retour. Quel type de bus sera engagé sur ces courses énergivores ? Un bus de petite taille devrait-il être privilégié, d'autant plus si cela permettait une baisse de la consommation de carburant ?

**Réponse :** cf. « réponse à la question 4 ».

6) Comment la Municipalité considère-t-elle l'offre de transports à la demande ? Est-elle déjà en contact avec la commune de Blonay-St-Légier pour le développement d'une telle solution ? Dans le cas contraire, pourrait-elle collaborer proactivement avec cette dernière pour favoriser des synergies pour le développement d'une telle offre au plus tard pour l'horaire 2025, en complément à la nouvelle offre prévue des lignes de bus structurantes entre les communes de Blonay-St-Légier, Montreux et La Tour-de-Peilz ?

**Réponse :** L'offre de transports à la demande est étudiée dans le cadre du projet « VMCV 2030 » précédemment mentionné, où l'ensemble des communes concernées, y compris Blonay-Saint-Légier, sont impliquées. Une telle offre implique des ressources que les VMCV seraient prêts à proposer, mais que les communes doivent être prêtes à financer et à planifier.

7) La Municipalité pourrait-elle nous confirmer qu'elle a bien reçu une réponse négative à ce sujet des VMCV ? Pourrait-elle nous expliquer les raisons qui empêcheraient la création d'un tel horaire, au moins sur certaines lignes VMCV ? La Municipalité pourrait-elle éventuellement envisager d'appuyer une telle demande auprès des VMCV et des autres communes ?

**Réponse :** La mise en place d'un horaire vacances n'est pas souhaitée par les VMCV ni par la Municipalité, car elle ne permet pas aux autres usagers (hors scolaires) de bénéficier d'un horaire fiable et garanti dans le temps, ce qui nuit à l'attractivité des transports publics par rapport au transport individuel motorisé. Cette question sera néanmoins réétudiée dans le cadre du projet « VMCV 2030 » précédemment mentionné.



8) *Les travaux de l'Avenue du Clos d'Aubonne ont pris du retard. Lorsqu'ils débiteront et que la déviation de la ligne 203 par Entre-deux-Villes sera effective et durera quelques mois, la Municipalité pourrait-elle éventuellement demander aux VMCV de desservir l'arrêt Entre-deux-Villes ? Cet arrêt ne devrait pas provoquer de chamboulement sur l'horaire de la ligne.*

**Réponse :** Les VMCV vont étudier l'impact sur l'horaire et l'occupation du quai B de l'arrêt Entre-deux-Villes et, si cette modification est possible, proposeront un arrêt supplémentaire de la ligne 203 dans le cadre de l'horaire « travaux ».

9) *Avant d'envisager une proposition à notre conseil communal, la Municipalité serait-elle d'accord de nous partager son opinion sur l'éventuelle création d'une telle commission thématique ?*

**Réponse :** Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de mobilité, un groupe d'accompagnement comprenant des représentants des groupes politiques du Conseil communal, des représentants de différents organismes externes (ASR, VMCV, Agglomération Rivelac, etc.) et des associations concernées par le domaine a été mis en place. La Municipalité étudie la possibilité de mettre en place une commission consultative « mobilité », qui serait une continuité de ce groupe d'accompagnement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

  

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 9 janvier 2023





LA TOUR-DE-PEILZ

**LIBRE**

## **Interpellation – Y a-t-il un pilote dans le bus communal ?**

### ***Préambule***

La ligne VMCV 203 circule exclusivement sur le territoire de notre commune. Son parcours n'a pas changé depuis des décennies et l'offre n'a que très peu évolué malgré une densification de la population sur notre territoire communal. Elle représente la seule liaison en transports publics entre le centre et les hauts de la commune. Notre interpellation « réintroduction d'une offre compétitive et incitative sur la ligne VMCV 203 » déposée le 15 septembre 2021 a permis de comprendre que les raisons de la diminution de la cadence (bus toutes les 30 minutes au lieu de 20 minutes, hors heures de pointe) étaient dû aux travaux du chemin des Bulesse. Une fois les travaux finis, il était initialement prévu selon l'indicateur officiel de réintroduire la cadence à 20 minutes toute la journée du lundi au samedi (dès le 22 août 2022 jusqu'au changement d'horaire du 11 décembre 2022). Pourtant cela ne s'est pas passé ainsi, au grand dam des usagers. On nous a d'abord fait comprendre que le tracé en boucle ne pouvait que difficilement être parcouru en moins de 20 minutes. A cela s'est rajouté l'argument que les bus devaient être déviés durant les travaux sur l'avenue du Clos d'Aubonne. Résultat : moins de bus qu'en 2019. Seul hic : les travaux de l'Avenue du Clos d'Aubonne ont été fortement retardés, aucun bus n'est dévié.

### ***Modification de l'horaire du 22 août 2022 – manque de flexibilité et de communication ?***

La Municipalité a dans sa communication municipale 18/2022 mentionné sa validation du projet d'horaire 2023 de la ligne VMCV 203 (qui entrera en vigueur au 11 décembre 2022). Elle y indique les raisons de l'impossibilité de réintroduire la cadence à 20 minutes avec un seul bus. Cependant, la Municipalité a semble-t-il oublié de communiquer sur la modification de l'horaire au 22 août 2022 tel que prévue dans l'indicateur officiel et disponible en ligne sous [https://www.tableaux-horaires.ch/fileadmin/fap\\_pdf\\_fields/2022/10.203.pdf](https://www.tableaux-horaires.ch/fileadmin/fap_pdf_fields/2022/10.203.pdf). De nombreux usagers nous ont sollicités afin de nous témoigner leur insatisfaction de ne pas avoir pu retrouver un horaire avec un bus chaque 20 minutes. Renseignements pris, s'agissant d'une ligne urbaine, l'horaire validé avec l'OFT et figurant dans l'indicateur officiel peut être modifié par une commune mais dans la pratique il est d'usage qu'une communication soit transmise aux habitants.

1) La Municipalité a validé le projet d'horaire 2023 qui entrera en vigueur le 11 décembre 2022. Mais a-t-elle formellement validé la modification de l'horaire entre le 22 août et le 10 décembre 2022 ? Dans l'affirmative, a-t-elle communiqué à ce sujet à ses habitants afin que les usagers concernés puissent en être informés ?

Constatant que l'offre serait péjorée aux heures creuses du lundi au vendredi (8h-11h30, 13h30-17h, 18h-20h) et les samedis (6h30-19h30), nous avons suggéré à la Municipale en charge du SUTP de modifier le tracé de la ligne afin de permettre une fréquence de passage proche à ce qui était initialement prévu. Il nous a été répondu que pour les VMCV une modification du tracé n'était pas envisageable. Notre dernière suggestion était alors d'instaurer une cadence à 24 minutes au lieu de 30 minutes. La cadence à 24 minutes existe sur de nombreuses lignes de transports publics et elle aurait eu l'avantage de se rapprocher de ce qui avait été promis aux Boélards, à savoir le retour d'un bus toutes les 20 minutes. Il nous a été répondu que les VMCV n'étaient pas d'accord avec cette

proposition. Finalement, c'est bien une cadence à 30 minutes aux heures creuses qui a été mise en place le 22 août 2022 et qui sera reconduite au nouvel horaire 2023 le 11 décembre 2022.

2) A notre sens la Municipalité décide et les VMCV s'exécutent. Pourquoi les VMCV ont-ils refusé la cadence à 24 minutes alors que cette possibilité de cadence est pratiquée dans de nombreuses sociétés de transports publics en Suisse ? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas insisté pour instruire son mandataire afin d'offrir un service de qualité et correspondant le plus possible aux engagements qu'elle avait pris par le passé ?

**Nouvel horaire 2023, modification avec effet au 11 décembre 2022 – améliorations, vraiment ?**

Comme mentionné dans la communication municipale 18/2022, le projet d'horaire 2023 a été mis en consultation publique du 25 mai au 12 juin. Nous avons analysé les horaires de l'ensemble des lignes de transports publics desservant notre commune et avons adressé trois prises de position à l'attention du Canton (DGMR).

ID10882 :  
 Nous avons rappelé l'aberration de faire circuler autant de bus des lignes 207 et 208 entre 15h et 17h (4 par heure) durant les vacances gymnasiales et suggéré l'introduction d'un horaire vacances scolaires permettant de réduire les courses devenant inutiles et coûteuses pour les finances communales.

ID11628 :  
 Nous avons demandé que les horaires de la ligne 203 soient revus pour optimiser les correspondances aux heures creuses en semaines tant avec le trolleybus 201 qu'avec les trains à l'arrêt (Ile Heureuse).

ID11631 :  
 Nous avons demandé que les horaires de la ligne 203 soient revus les weekends en soirée et les dimanches pour que les correspondances avec le trolleybus 201 soient améliorées.

Nous vous indiquons ci-dessous les réponses aux interventions datées du 13 octobre 2022 que la DGMR a obtenues des VMCV, consultables en ligne sous [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/sm/fichiers\\_pdf/221013\\_ConsultationH23\\_Reponses\\_aux\\_interventions\\_v1.2.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sm/fichiers_pdf/221013_ConsultationH23_Reponses_aux_interventions_v1.2.pdf)

<b>203 La Tour-de-Peilz centre – Vassin – Crausaz (cadre 10.203)</b>	
<b>Rétablir la cadence à 20 min</b>	<u>Réponse de l'entreprise</u> Nous avons commencé à travailler à l'échelle des trois Communes La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier et Montreux tant à l'itinéraire qu'à la cadence des lignes 10.203, 10.207, 10.208 et 10.209. La mise en œuvre des premières modifications pourrait intervenir dès l'horaire 2025.
<b>Rétablir l'ancien itinéraire de la ligne</b>	
<b>Optimiser les correspondances à La Tour-de-Peilz, centre avec la ligne 201 aux heures creuses</b>	
<b>Déplacer le terminus au nord à l'arrêt Novalles et assurer des correspondances avec la ligne 207</b>	
<b>Optimiser les correspondances à La Tour-de-Peilz, centre avec la ligne 201 aux heures creuses</b>	<u>Réponse de l'entreprise</u> Les horaires de la ligne 10.203 sont en cours d'adaptation pour permettre à la fois des correspondances avec les trains en direction de Montreux et de Lausanne et des échanges de qualité avec la ligne 10.201.

<b>208 La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux – Fontanivent – Blonay (cadre 10.208)</b>	
<b>Revoir les lignes 203, 207, 208 et 209</b>	<u>Réponse de l'entreprise</u> Nous avons commencé à travailler à l'échelle des trois Communes La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier et Montreux tant à l'itinéraire qu'à la cadence des lignes 10.203, 10.207, 10.208 et 10.209. La mise en œuvre des premières modifications pourrait intervenir dès l'horaire 2025.
<b>Sécuriser le centre de La Tour-de-Peilz</b>	
<b>Augmenter la desserte de La Tour-de-Peilz</b>	

<b>209 La Tour-de-Peilz – Vevey (cadre 10.209)</b>	
<b>Proposer des liaisons rapides La Tour-de-Peilz – Vevey toute la journée</b>	<u>Réponse de l'entreprise</u> Nous avons commencé à travailler à l'échelle des trois Communes La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier et Montreux tant à l'itinéraire qu'à la cadence des lignes 10.203, 10.207, 10.208 et 10.209. La mise en œuvre des premières modifications pourrait intervenir dès l'horaire 2025.

<b>278 La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux – Novalles – Blonay (Ligne 207) La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux – Fontanivent – Bonay (ligne 208) (cadre 10.278)</b>	
<b>Diminuer l'offre sur les lignes 207 et 208 en période de vacances gymnasiales</b>	<u>Réponse de l'entreprise</u> Nous avons commencé à travailler à l'échelle des trois Communes La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier et Montreux tant à l'itinéraire qu'à la cadence des lignes 10.203, 10.207, 10.208 et 10.209. La mise en œuvre des premières modifications pourrait intervenir dès l'horaire 2025.

Les réponses des VMCV rappellent sans surprise qu'aucune mesure significative ne semble prévue avant l'horaire 2025, ce qui correspond aux messages obtenus de notre Municipalité l'année dernière. Cependant, nous nous étonnons qu'il soit mentionné que la mise en œuvre des premières modifications pourrait intervenir dès l'horaire 2025. Cela fait 4 ans que nous sommes intervenus par voie d'interpellation pour l'amélioration de la desserte des hauts de la commune et nous sommes intervenus l'année dernière pour la réintroduction d'une offre compétitive et incitative sur la ligne VMCV 203.

3) La Municipalité nous ayant demandé de patienter jusqu'à l'horaire 2025, peut-elle immédiatement nous rassurer et confirmer son engagement pour une mise en œuvre des premières modifications au plus tard dès l'horaire 2025 (changement d'horaire de décembre 2024) ? Dans le cas contraire, la Municipalité peut-elle nous informer des raisons expliquant un retard par rapport à ce qui a été annoncé dans sa réponse municipale 11/2021.

Une de nos interventions durant la période de consultation du projet d'horaire 2023 semblait néanmoins avoir retenu une attention immédiate de la part des VMCV. Nous avons en effet constaté de nombreuses ruptures de correspondance entre le trolleybus de la ligne 201 et le bus de la ligne 203 à l'arrêt La Tour-de-Peilz, Centre. Les VMCV ont mentionné que les horaires étaient en cours d'adaptation pour permettre des correspondances avec les trains et le trolleybus. Pourtant, à la lecture des horaires datant du 7 novembre 2022 et disponibles sous [www.tableaux-horaires.ch](http://www.tableaux-horaires.ch) et sur [www.cff.ch](http://www.cff.ch), nous avons constaté que les correspondances à l'arrêt La Tour-de-Peilz, Centre restent très mauvaises les vendredis et samedis soir (15-18 minutes d'attente), ainsi que les dimanches matin (15-29 minutes d'attente).

4) La Municipalité peut-elle immédiatement demander aux VMCV d'affiner un peu plus leur analyse afin d'adapter leurs horaires définitifs pour que les correspondances soient améliorées entre les lignes 201 et 203 dans les tranches-horaires mentionnées précédemment ? Sur l'axe Crausaz – La Tour-de-Peilz, Centre – Clarens, si une amélioration n'est vraiment pas possible, serait-il envisageable de mettre le véhicule faisant la boucle une fois par heure sur la ligne 203 (les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches) à l'horaire sur l'axe La Tour-de-Peilz, Centre – Clarens, permettant ainsi aux voyageurs de rester dans le même véhicule (nous devinons à la lecture de l'horaire que le bus 203 fera chaque heure un aller-retour à vide entre notre commune et le dépôt de Clarens) ?

5) Par ailleurs, nous restons mitigés sur ce nouveau service les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches. Les bus effectueront une boucle (20min de trajet) puis semblent retourner au dépôt de Clarens. Pourquoi -t-il été décidé que les bus retournent au dépôt chaque heure ? Quid du bilan carbone ? Les aller-retours à vide seront-ils facturés à la commune par les VMCV ? Quelle charge cela représentera-t-il ? Il s'agit tout-de-même de 7.5km par aller-retour. Quel type de bus sera engagé sur ces courses énergivores ? Un bus de petite taille devrait-il être privilégié, d'autant plus si cela permettait une baisse de la consommation de carburant ?

Pour 9 courses concernées, cela fait 67.5 km par dimanche et jours fériés. Pour 52 dimanches et 10 jours fériés à l'année, cela ferait donc 4185 km à vide sur une année. Pour 3 courses concernées, cela fait 22.5 km par vendredi ou samedi soir. A l'année, cela ferait 104 jours pour 2340 km à vide sur une année. Par conséquent, le décompte final monterait à environ 6500 km de voyage actuellement prévus à vide entre La Tour-de-Peilz et le dépôt de Clarens, si notre hypothèse est correcte.

#### ***Et où va-t-on pour la suite ?***

La Municipalité et les VMCV ont décidé de privilégier une offre supplémentaire les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches. Nous espérons bien entendu que la demande suive mais restons convaincus que c'est une offre de transport à la demande qui doit compléter les courses fréquentées. De nombreux exemples dans des réseaux de transports publics voisins font leur preuve et les usagers sont très satisfaits par ces solutions flexibles et dans l'ère du temps (Mobichablais sur le réseau des TPC, taxi-bus sur le réseau TL, TPG-flex sur le réseau TPG et même taxi-bus sur les hauts de Montreux sont différents modèles existants). Notre voisine Blonay-Saint-Légier semble aujourd'hui plus en avance que notre commune sur cette thématique suite à un postulat qui a très bien été accueilli par leur conseil communal et leur Municipalité. Il serait dommage de ne pas unir nos forces avec elle pour saisir l'opportunité de développer une offre de bus à la demande, que ce soit pour les soirs en semaine par exemple, ou pour des quartiers mal ou peu desservis par les lignes actuelles des VMCV. L'avantage de ce type de solution, est qu'il peut être mis en place relativement rapidement par rapports aux lignes de bus structurantes. La réponse au postulat est disponible : <https://www.blonay-saint-legier.ch/docn/4118830/postulat-reponse.pdf>

6) Comment la Municipalité considère-t-elle l'offre de transports à la demande ? Est-elle déjà en contact avec la commune de Blonay-St-Légier pour le développement d'une telle solution ? Dans le cas contraire, pourrait-elle collaborer proactivement avec cette dernière pour favoriser des synergies pour le développement d'une telle offre au plus tard pour l'horaire 2025, en complément à la nouvelle offre prévue des lignes de bus structurantes entre les communes de Blonay-St-Légier, Montreux et La Tour-de-Peilz ?

Dans la même logique d'une meilleure efficacité du réseau, nous avons proposé à plusieurs reprises la mise en place d'un horaire spécial vacances scolaires qui permettrait d'éviter d'engager trop de bus par rapport à la fréquentation réelle. Ce mode opératoire est privilégié dans de nombreuses

agglomérations et permet des économies substantielles pour la collectivité. Nous avons cru comprendre que la création d'un horaire vacances n'était pas prévu.

7) La Municipalité pourrait-elle nous confirmer qu'elle a bien reçu une réponse négative à ce sujet des VMCV ? Pourrait-elle nous expliquer les raisons qui empêcheraient la création d'un tel horaire, au moins sur certaines lignes VMCV ? La Municipalité pourrait-elle éventuellement envisager d'appuyer une telle demande auprès des VMCV et des autres communes ?

8) Les travaux de l'Avenue du Clos d'Aubonne ont pris du retard. Lorsqu'ils débiteront et que la déviation de la ligne 203 par Entre-deux-Villes sera effective et durera quelques mois, la Municipalité pourrait-elle éventuellement demander aux VMCV de desservir l'arrêt Entre-deux-Villes ? Cet arrêt ne devrait pas provoquer de chamboulement sur l'horaire de la ligne.

Nous avons bien entendu conscience de la complexité de mettre en place un réseau de transports publics performant sur notre commune et cette interpellation a pour premier objectif d'aider la Municipalité en portant son attention sur des améliorations que nous considérons comme importantes. Dans cette même optique, nous pensons que la création d'une commission thématique du conseil communal afin que ce dernier puisse participer activement aux réflexions et à la réalisation des développements prévus et annoncés d'ici à l'horaire 2025, en collaboration avec la Municipalité, pourrait être une bonne idée (par une commission thématique sur les transports publics, voire par une commission thématique de mobilité comme le permet notre RCC à son art. 45).

9) Avant d'envisager une proposition à notre conseil communal, la Municipalité serait-elle d'accord de nous partager son opinion sur l'éventuelle création d'une telle commission thématique ?

En vous remerciant d'avance d'une réponse écrite à la présente interpellation.

Jean-Etienne Holzeisen